

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix sept septembre, à 20 heures 30,

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Marques, en séance publique, sous la présidence de M. DENISE Régis, Maire.

Etaient Présents : Messieurs MINEL Gilbert, HERY Patrice, VALLOT Cédric,
DUNET Joël et TANQUERAY Philippe
Madame NAVEL Marie-France

Etaient Absents excusés : Monsieur VAN DER SCHUEREN Daniel donne procuration
à M. HERY Patrice, M. FALAISE Philippe
Mme THUILLIER MéliSSa

Etait Absent : Monsieur BRUNET Jean

Secrétaire de séance : Monsieur VALLOT Cédric

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

DELIBERATION PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en début d'après midi à eu lieu la réunion sur l'élaboration du PLU avec le cabinet Espace'urba et Mme BEAUJOU-ANSART représentante de Seine-Maritime Expansion.

Les objectifs de la commune sont d'accueillir de nouvelles constructions, accueillir de nouvelles activités économiques et de pérenniser les activités agricoles.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur les objectifs de la commune et autorise M. Le Maire à prendre la délibération correspondante et à l'envoyer aux différents organismes concernés.

DEVIS ROUTES :

Le Conseil Municipal examine les estimations faites pour les routes communales et décide de réaliser les travaux comme suit :

Seront faites en enrobé :

- la route de la Comté,
- l'impasse de Culvreuse,

Seront faites en bi- couche :

- le chemin des champs,
- le parking de la salle polyvalente
- le chemin de la Preuse
- la route de la Quesnoye.

D'après les estimations faites le montant total s'élèverait à 111 622 euros HT, Le Conseil Municipal décide de demander des subventions auprès de la DETR et du Département.

Pour le financement de la partie investissement, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de contracter un prêt ainsi qu'un prêt relais FCTVA.

HORAIRES MADAME JEROME LAETITIA :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a de plus en plus de travail administratif et que le projet de PLU va prendre beaucoup de temps, il souhaiterait ajouter 4H30 par semaine à Mme JEROME Laëtitia, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

A compter du 01 octobre 2014, le temps de travail de Mme JEROME Laëtitia passera à 22H00 hebdomadaire au lieu de 17H30.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à prendre la délibération correspondante et à signer tous les documents administratifs y référant.

Pour information, M. Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la démission de Mme Bly Brigitte secrétaire du SIRS de Marques, Mme JEROME Laëtitia la remplacera à partir du 01 octobre 2014 pour 6 heures par semaine et que les documents papiers et informatiques seront être transférés à la mairie de Marques.

DEVIS EUCLYD GEOMETRE :

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis reçu de l'entreprise Euclid Géomètre à Aumale pour l'échange de terrain entre la commune de Marques et M. Mayeux Labbé Michel et Mme Henry Angéline,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise M. Le Maire à prendre la délibération correspondante et à signer tous les documents administratifs y référants.

La facture sera réglée par moitié par chacune des parties.

Pour information, Monsieur Le Maire donne lecture du devis de chez Euclid Géomètres pour le bornage suite à la proposition de vente du terrain situé derrière le tertre à M. et Mme RÉCA Martin. Comme convenu avec le précédent Conseil Municipal, c'est l'acquéreur qui prendra les frais de bornage à sa charge.

DELIBERATION INDEMNITE PERCEPTRICE :

Le Conseil Municipal :

- vu l'article 97 de la loi 82-215 du 02 mars 1982, le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté du 16 décembre 1983,

- décide d'accorder au receveur municipal au taux de 100% l'indemnité de conseil suivant les dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, ainsi que l'indemnité de budget selon le barème en vigueur.
- vote les dites indemnités en faveur de Mme MAILLARD Christelle à compter du 01/01/14 et décide que les crédits correspondants seront ouverts dans les budgets présents et à venir.

DEVIS AUTO-LAVEUSE :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu les devis pour l'achat d'une auto-laveuse pour la salle des fêtes,

Monsieur Le Maire fait part qu'une démonstration sera faite le vendredi 19 septembre 2014 à 9H30 à la salle des fêtes et invite le Conseil Municipal à y participer.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à choisir et passer commande de l'auto-laveuse la mieux adaptée pour la salle polyvalente.

La dépense sera inscrite en investissement au budget communal 2014.

LOCATION LOGEMENT ECOLE :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que le logement de l'école sera loué à M. ANGOT Hugues à compter du 01 octobre 2014, pour un loyer mensuel de 400 euros et 100 euros de charges (eau+ gaz).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à prendre la délibération et à signer tout les documents administratifs y référents.

CONVENTION DE PARTENARIAT CREDIT AGRICOLE :

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de partenariat qu'il a reçu du crédit agricole pour l'ouverture d'un livret A pour les nouveaux nés de la commune.

Monsieur Le Maire explique qu'il faut transmettre les naissances arrivées dans l'année et que le crédit agricole propose l'ouverture d'un livret A avec une somme de 15 euros offerte par le crédit agricole.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide de faire une dotation de 25 euros supplémentaire à chaque nouveaux nés de la commune afin d'abonder ce livret A.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents administratifs y référent.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu du Département pour la demande de subvention au Fonds d'aide aux jeunes, soit une participation de 0,23 centimes par an et par habitant.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de remerciement reçu de l'association du livre d'Aumale et des papillons blancs pour la subvention communale versée.

Monsieur Le Maire fait part que le recensement de la population aura lieu en janvier 2015 et informe la population qu'il faut recruter un agent recenseur. Une annonce sera passée.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.